



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . .	18 fr. » c. Poste, . . . . .	21 fr. » c.
Six mois, — . . . . .	10 — — — — —	13 — — —
Trois mois, — . . . . .	5 25 — — — — —	7 50 — — —

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin,	Poste.
9 — 02 — — — — —	Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — — — —	Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — — — —	Express.
7 — 22 — — — — —	Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement),	Omnibus.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 35 — — — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — — — —	Express.
12 — 38 — — — — —	Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — — — —	Omnibus.
10 — 30 — — — — —	Poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 — — —
Dans les faits divers . . . . .	50 — — —
Dans toute autre partie du journal.	75 — — —

RESERVE SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Un télégramme de Rome annonce que la réponse écrite du gouvernement pontifical à la note de M. le comte Daru a été expédiée le 25.

La Correspondance du Nord-Est publie le télégramme suivant :

« Vienne, 22 mars. — Le comte de Beust, dans une dépêche récemment expédiée à Paris, déclare partager entièrement l'avis du comte Daru relativement aux vingt-et-un canons.

Quant à l'infailibilité du pape, le chancelier envisage cette question comme purement religieuse et ne regardant pas les gouvernements.

M. de Beust explique en même temps, dans cette dépêche, pourquoi il est décidé à ne pas demander l'admission au concile d'un représentant spécial de l'Autriche-Hongrie.

D'après ce résumé, la note du chancelier autrichien reviendrait à dire qu'il n'approuve pas plus que M. le comte Daru ce qui semble se préparer à Rome; mais qu'il considère comme impolitique d'intervenir.

En d'autres termes, le ministre autrichien serait d'accord avec le ministre français sur la question de doctrine; mais il serait en même temps en complet désaccord sur la question de conduite.

Les lettres de Madrid signalent une grande agitation dans cette capitale, où les partisans du duc de Montpensier se remuent beaucoup

et paraissent se préparer à une sorte de coup d'Etat.

Il y a eu mardi, un conseil extraordinaire des ministres, auquel le marquis de Banneville a été appelé pour donner des renseignements sur la marche des délibérations dans le Concile. Les ministres ont voulu, dit-on, que ces renseignements fussent donnés par notre ambassadeur en conseil, ayant toute communication personnelle faite à l'Empereur, comme la chose se pratiquait sous le régime du gouvernement autoritaire. Il n'est pas exact que le marquis de Banneville doive être remplacé; il retournera la semaine prochaine à Rome.

Contrairement aux conclusions de la commission, le Corps législatif a voté, par 111 voix contre 97, le renvoi aux bureaux du projet de loi de M. Jules Simon sur l'abolition de la peine de mort.

Les votes se sont partagés exactement de même sur le projet de loi portant réduction de l'impôt des boissons, qui est également renvoyé à l'examen des bureaux.

Dans sa séance du 22 mars, la commission pour la liberté de l'enseignement supérieur a continué la discussion sur la question de savoir s'il faut ou non exiger des garanties préalables de ceux qui veulent enseigner.

Presque tous les orateurs qui ont pris la parole se sont prononcés dans le sens de la liberté illimitée; mais l'assemblée s'est séparée sans formuler de conclusions.

La lettre de l'Empereur au ministre de la justice a reçu, — comme on devait s'y attendre, — l'accueil le plus sympathique de la presse parisienne, qui continue de disserter sur sa portée.

Cette préoccupation mêlée d'un peu de doute et de beaucoup d'espérance se partage en ce moment, presque exclusivement, l'attention publique, avec l'intérêt qui s'attache au procès de Tours.

Le bruit circulait mercredi matin, qu'à la suite du vote de la veille au Corps législatif sur la question de l'impôt des boissons, l'honorable M. Buffet songeait à se retirer du ministère.

La nouvelle nous paraît se réduire à une simple conjecture de nouvelliste.

### LE CREUZOT.

L'attitude des grévistes et leurs attentats contre la liberté du travail ont nécessité l'envoi au Creuzot de troupes de l'armée de Lyon. En conséquence, la première brigade de la première division, division de Goze, s'est embarquée à la gare de Perrache.

Cette brigade, commandée par le général Jollivet, se compose du 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, des 11<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> régiments de ligne.

Les troupes, divisées en quatre convois, se sont embarquées à partir de neuf heures du soir. A minuit, toute la brigade était en route pour le Creuzot, où sa présence est fort nécessaire par suite des violences exercées par

certain meneurs contre les ouvriers qui veulent continuer à travailler.

De graves désordres ont eu effectivement lieu mercredi. Des émeutiers ont envahi les ateliers de construction, forcé les barrières et ont été repoussés par les ingénieurs et les employés.

Dans la bagarre, l'un des émeutiers reçoit un coup qui le fait évanouir; le sous-préfet d'Autun, arrivé de la veille, est blessé au front par un morceau de bois.

M. Schneider, le procureur impérial d'Autun, l'avocat général de Dijon, le préfet de Saône-et-Loire sont sur les lieux.

Au puits Sainte-Croix, les meneurs éteignent les feux, veulent faire remonter les travailleurs; ceux-ci résistent un peu.

Les forgerons continuent de refuser à faire grève. Ils font bonne garde contre les émeutiers qui leur lancent quelques pierres.

Les troupes arrivent en tenue de campagne, défilent musique en tête et sont logées chez des commerçants.

Dans l'après-midi, on apprend que deux cents émeutiers se sont portés sur Montchanin et ont contraint les ouvriers paisibles du puits de Longpendu et d'un autre puits de cesser leurs travaux.

Un bataillon de chasseurs et le préfet partent pour Montchanin.

Le bataillon de chasseurs poursuit cette bande d'hommes égarés.

Le travail continue, d'ailleurs, dans toutes les autres parties de l'usine, que M. Schneider vient de visiter seul et où il a reçu un accueil sympathique.

Le mouvement trop factice n'est dû qu'à des

## REVUE

### LA MAJORITE DE MADEMOISELLE BRIDOT,

Par CH. DESLYS.

(Suite.)

Raymond s'assit, regardant la mer sur laquelle couraient des lueurs phosphorescentes. Dans le ciel aussi passaient des éclairs. C'était une orageuse et tiède soirée toute pleine de courants électriques et de chaudes bouffées odorantes. On eût pu se croire dans la baie de Naples.

Raymond avait une de ces natures nerveuses sur lesquelles de telles conditions atmosphériques exercent une impression puissante. Il se leva tout frémissant, tout inquiet, fit quelques pas sous la marquise, et, comme attiré par la lumière, par le mouvement, par la musique, s'approcha du châssis vitré de la salle de danse.

Là... juste en face... elle!

Elle, trônant au milieu d'un groupe d'adorateurs empressés et de coquettes imitatrices que d'ordinaire elle traînait à sa remorque.

Raymond demeura immobile. Son âme tout entière venait de passer dans ses yeux. Il contemplait, il admirait dans une extase d'artiste.

Thérèse était maintenant sous les armes, en grand costume de fantaisie, avec soutaches, écharpe et corselet d'un rouge vif. Une résille de paille couleur semblait prête à rompre sous le riche trésor de ses cheveux. Elle était coiffée d'un charmant tador surmonté d'une aile d'ibis.

Impossible de rêver quelque chose de plus élégant, de plus frais, de plus gracieusement porté. Dans tous ces plis flottants, il y avait à la fois le chaste charme du peplum antique et la plus raffinée désinvolture de la coquetterie Pompadour. Prenait-elle une pose réfléchie, c'était une vestale d'Athènes ou de Rome. S'animait-elle tout-à-coup, on eût dit une des Houris de Trianon, une merveilleuse du Directoire. De toute façon divinement belle.

Raymond la regardait encore lorsque, soudainement, Jacquemart lui frappa sur l'épaule.

« Je t'y prends! lui dit-il à voix basse, mais je m'en félicite, car ma timidité naturelle ne m'a pas permis de me faire reconnaître, et, par conséquent, de présenter ma supplique relativement au portrait. Tu devrais bien me rendre ce service-là, toi, mon beau gentilhomme, qui sals parler aux dames... et qui danses!

— Alors rends-moi mes gants, répliqua Raymond. Et, trop heureux de ce prétexte, à son tour il entra.

Ce n'était point un grand bal; c'était tout simplement une de ces gaietés sauteries qui s'improvisent presque chaque soir, et n'ont guère d'autre orchestre que le piano, touché tour-à-tour par chacun des assistants.

Thérèse, en ce moment, était fort pressée pour prendre part aux polkas, mazourkas et lanciers qui depuis plus d'une heure déjà tourbillonnaient devant elle. Mais, soit lassitude, soit caprice, elle répondait invariablement :

« Non... Non, pas ce soir. Je me sens d'humeur allemande, et n'aimerais que la valse...! encore pourvu que ce fût celle de Wagner. Quelqu'un la sait-il, ici? »

Personne ne répondit, sinon pour demander le nom de cette valse, et de quel Wagner il s'agissait.

« Oh! reprit Thérèse, ce n'est pas celui du Tannhäuser, Richard l'incompris, Wagner de l'avenir; le mien est beaucoup plus modeste, quoique ayant peut-être encore plus de talent que son illustre homonyme, Eugène Wagner, enfin, le Listz du présent, le nouveau Thalberg, celui qui fait danser sur les lacs bleus, au clair de la lune, les elfes et les djinns. Eh quoi! personne ici ne le connaît? Mais il faisait fureur à Bade; sa dernière valse surtout, le Lac de Thun; qu'on me

joue le Lac de Thun, ou je ne valse plus de ma vie! »

Il y eut un murmure de désappointement général, et tous les yeux se portèrent vers le chef d'orchestre, qui, du geste, exprima son regret, son ignorance.

Tout-à-coup Raymond lui frappa sur l'épaule et, prenant sa place fit entendre les premières mesures du chef-d'œuvre souhaité.

Thérèse avait reconnu son sauveur du matin, l'élégant patron de la yole.

Mais, contrainte de tenir sa promesse, et déjà lancée dans le tourbillon de la valse, elle ne put qu'échanger un regard avec lui.

Raymond était excellent pianiste: du goût, du brio, de la vigueur, et surtout dans la mélodie, dans le rythme, une originalité, un charme inexprimables.

Son exécution justifia pleinement le caprice de Thérèse. Des bravos unanimes, enthousiastes, l'attestèrent.

Comme il quittait le piano, Mme Vauquelin se présenta, donnant le bras à Thérèse.

« Monsieur, dit Henriette, je vous remercie de ce que vous venez de faire maintenant, de ce que vous avez fait ce matin pour cette folle enfant.

— Oui, dit tout bas Thérèse avec un sourire, oui monsieur, elle sait tout, on n'a pas de secret pour sa

causes de surexcitation toutes politiques. Deux des meneurs principaux ont été arrêtés, en vertu de mandats d'amener délivrés par le procureur impérial d'Autun.

Le bataillon de chasseurs a fait sept prisonniers à la bande des mineurs qui s'était rendue à Montchanin et qui fuyait devant lui. La population de Montchanin est rassurée.

On placarde un avis annonçant la reprise des travaux pour aujourd'hui jeudi. Un vendeur de journaux et un nommé Clémenceau sont arrêtés; un mandat d'amener est lancé contre un nommé Desplanches, pour actes de violence.

Dans la soirée, des patrouilles parcourent les rues. Tout est tranquille.

Creuzot, 24 mars, 9 h. 35 du matin. — La nuit a été tranquille. Sept arrestations avaient été opérées hier, six autres ont été faites ce matin. Deux des principaux meneurs sont actuellement sous la main de la justice.

La tentative d'émeute partie du puits Saint-Paul a échoué dans tous les autres ateliers de l'usine, où le travail conserve sa pleine activité.

La masse de la population se tient en dehors du mouvement que les fauteurs du désordre ont cherché à provoquer.

Aucune demande d'augmentation de salaire n'a d'ailleurs été formulée.

Le caractère de grève n'existe à aucun degré.

Les ouvriers de certaines mines, notamment à Longpendu, ont demandé spontanément des troupes pour les protéger contre les actes de brutalité qui les menacent.

Cette circonstance seule est caractéristique et fait prévoir que les mauvaises passions d'un petit nombre ne pourront rien contre le bon sens de l'immense majorité des ouvriers.

On reprend le travail en toute sécurité, et, grâce à la protection de la force armée, les ateliers travaillent.

Pour les articles non signés : P. GONET.

## PROCÈS DU PRINCE PIERRE BONAPARTE.

### HAUTE COUR DE JUSTICE

Séant à Tours.

Présidence de M. GLANDAZ.

Audience du 22 mars.

La foule n'est pas aussi compacte aujourd'hui aux abords du palais de justice; mais à l'intérieur, dès dix heures, toutes les places sont occupées.

A onze heures vingt minutes, la haute-cour entre en séance.

Presque en même temps, l'accusé fait son entrée; il est vêtu de la même façon qu'hier.

M. le président engage MM. les jurés à arriver à l'heure exacte; l'un d'eux répond qu'ils

ont eu beaucoup de peine à pénétrer dans la salle.

M. le président à l'accusé : Vous avez déclaré qu'en parlant à Victor Noir et à de Fouvrière, vous aviez le bras gauche levé, dans une attitude énergique.

R. J'avais le bras à moitié levé pour mieux accentuer mes paroles. — Sur la demande de M. Floquet, le prince fait le geste de son bras gauche.

Le président : Faites avancer un témoin.

M. Millière arrive entre deux gendarmes.

Il porte les cheveux longs et tombants sur les épaules.

Il déclare être âgé de 52 ans, et être rédacteur-gérant de la *Marseillaise*; il est en ce moment à Mazas.

Il déclare que le samedi 8 janvier, en arrivant aux bureaux de la *Marseillaise* pour y dépouiller le courrier, il a trouvé une lettre du prince adressée à Rochefort; elle contenait des injures et des grossièretés. M. Millière s'est immédiatement rendu chez Rochefort, qui, après avoir lu la lettre, dit : « C'est un duel; il faut que ça se termine le plus tôt possible. »

J'acceptai, ajoute M. Millière, d'être un de ses témoins, et nous allâmes déjeuner rue de Bourgogne avec Arthur Arnould, qui devait être le deuxième témoin.

Le président : Vous avez dit dans une de vos dépositions, que vous ne considérez pas la lettre du prince comme une provocation; cependant les termes même de cette lettre ne laissent aucun doute à cet égard. Quel intérêt aviez-vous à ne pas y voir de provocation?

R. M. le président, en principe, je reprouve le duel; mais j'en connais les lois, puisqu'on appelle cela des lois. En considérant la lettre comme une simple lettre d'injures et non comme une provocation, nous étions les insultés et nous avions le choix des armes; c'est ce qui est très-important.

Vers deux heures, Rochefort se rendit au Corps législatif; Arthur Arnould et moi nous nous rendîmes à Auteuil, chez le prince Pierre, en qualité de témoins de Rochefort.

Nous sommes arrivés vers trois heures et demie; dans la rue il y avait un rassemblement assez considérable. Nous voulons pénétrer dans la maison; on nous arrête en disant : N'allez pas, on assassine par ici.

Raison de plus, m'écriai-je.

J'éprouvai un vif sentiment d'indignation en apprenant que le meurtrier n'avait pas été arrêté. Je voulus exciter la foule et enfoncer la porte, afin de m'emparer du meurtrier.

Quand j'ai vu que je n'étais pas suivi par le peuple, je me suis retiré.

M. le président fait remarquer que dans un pays civilisé, on ne se fait pas justice soi-même.

Le témoin répond que tout autant qu'un autre il a le sentiment de la justice, mais qu'à

ce moment il était sous le coup d'une émotion bien pardonnable. Il ressentait une profonde irritation en apprenant que l'assassin n'était pas arrêté; il ignorait qu'un commissaire se fût présenté chez le prince.

M. le président félicite le témoin de la modération qu'il a apportée dans sa déposition; il regrette que M. Millière ait voulu enfoncer la porte de la maison du prince, et ait eu défiance de la justice.

R. Je ne me défiais pas de la justice, mais de la police.

Le président : Vous étiez armé en allant à Auteuil?

R. Je me nomme Jean-Baptiste; le 24 juin dernier, à l'occasion de ma fête, ma femme me donna pour cadeau un revolver nommé coup-de-poing, c'est le plus petit numéro. Ce n'est pas une arme offensive; elle peut à peine servir de défense.

Le prince : Les armes défensives sont les casques et les cuirasses. (Hilarité.)

M. Floquet : Au moyen-âge.

Le prince : MM. les jurés accorderont au témoin le degré de confiance que l'on doit au compagnon de Grousset et autres rédacteurs de la *Marseillaise*, qui ont imprimé que quel que soit le verdict du jury ils me tueront. (Mouvement dans l'auditoire.)

Millière : Je prie la cour de vouloir bien faire respecter mon témoignage. Je comprends la position d'un accusé et je la respecte. (Mouvement d'approbation.)

M. Floquet fait observer qu'à trois heures et demie, heure de l'arrivée des témoins à Auteuil, aucune constatation judiciaire n'avait été faite.

M. Leroux : M. Terrien, commissaire de police, était venu chez le prince.

M. Laurier : Oui, mais une visite officielle; il n'a pas dressé procès-verbal, il n'a pas fait son devoir.

M. Grandperret demande à la cour d'ordonner que le témoin, étant détenu, soit réintégré à l'instant au pénitencier.

M. Floquet prend des conclusions tendant à ce qu'il soit ordonné que M. Millière restera à l'audience, afin de pouvoir contester les dépositions des autres témoins, s'il y a lieu.

La cour, après s'être retirée pour en délibérer, rend un arrêt qui autorise M. Millière à rester à l'audience entre deux gendarmes.

M. Chabrilat, rédacteur du *Figaro*, la fille Gillet, femme de chambre du prince, Goffinier, son domestique, M. Pignel, font des dépositions insignifiantes.

M. Delabryère a entendu le prince lui raconter l'affaire quelques instants après qu'elle venait de se passer.

M. Paul de Cassagnac. — La veille de l'événement, il a déjeuné chez le prince; ils ont fait ensemble la lettre à Rochefort. Aussitôt qu'il a connu l'affaire, il est allé chez le prince

pour y tenir garnison et protéger la princesse et ses enfants.

Il dit qu'il a toujours un pistolet sur lui; c'est une mesure de précaution utile par ces temps-ci.

Sur les observations de M. Floquet, le témoin déclare qu'il n'a pas bien remarqué le coup sur la figure du prince; il croit qu'il faisait le tour de l'oreille.

M. Floquet : Pendant cette journée du dimanche, avez-vous fait des armes avec l'accusé?

R. Non, cela m'eût été impossible; j'étais blessé à cette époque.

M. Floquet : N'était-ce pas le prince qui vous avait fait cette blessure?

R. Le prince n'a jamais voulu m'assassiner.

On entend ensuite M. Casandra, capitaine en retraite, qui déclare être entièrement dévoué au prince.

L'audience est suspendue pendant une demi-heure.

M. de la Rocca, rédacteur en chef de l'*Avenir de la Corse*, fait une déposition très-violente et est souvent rappelé à la modération par M. le président.

Il déclare qu'une huitaine de jours avant l'événement, il a rencontré M. Cuheval-Clarigny, rédacteur de la *Presse*, qui lui a raconté le propos suivant : Un des rédacteurs de la *Presse*, M. Maillard, a vu M. Victor Noir, qui, avec une physionomie très-agitée, lui a dit ces paroles :

— J'ai envie d'étrangler un homme.

M. Théodore de Grave, rédacteur du *Figaro*, est possesseur de l'original de la lettre écrite par le prince immédiatement après l'affaire.

Le docteur Pinel déclare que l'accusé lui était inconnu. Il a constaté sur la figure du prince une ecchymose.

Il n'a rien remarqué sur la figure de Victor Noir.

Le docteur Morel est le médecin du prince.

Il a vu celui-ci immédiatement après l'affaire. Le prince lui a demandé ce qu'il aurait fait à sa place. J'ai répondu : Je les aurais tués tous les deux. (Hilarité.)

Il a remarqué sur la figure du prince un coup large comme une pièce de trois francs. (Hilarité.)

Le reste de la déposition est dans le même genre comique.

MM. Tardieu et Bergeron ne répondent pas à l'appel de leurs noms.

Villion, menuisier. — Le 5 janvier, dans un magasin de drap, il a entendu un commis dire à un autre : « Dans quelques jours, il se passera quelque chose de drôle chez le prince Pierre Bonaparte; on le tuera dans son bureau. »

Le président : Est-ce la vérité?

R. Je le jure sur les cendres de ma mère. (Hilarité.)

mère. Et elle embrassa Henriette.

Ainsi réunies, ces deux charmantes créatures avaient bien plutôt l'air d'être les deux sœurs.

Raymond n'eut garde de manquer ce compliment pour opérer sa retraite en parfait gentilhomme.

« Comment, fit Thérèse, comment, monsieur, en récompense de tant de signalés services, vous ne me demandez rien ? »

— Si j'osais... balbutia-t-il, l'honneur d'être votre cavalier durant cette redoya qui commence.

Henriette y consentit du geste.

Ils partirent tous les deux, si beaux, si élégants l'un et l'autre, qu'il ne fut personne dans l'assistance qui ne se dit :

« Voilà le couple le plus merveilleusement assorti de la saison. »

Eux aussi, peut-être, ils le pensèrent; une sorte de courant sympathique s'établissait entre eux. Chaque fois que leurs regards se rencontraient, quelque chose de doux et d'inconnu s'éveillait dans leurs cœurs, comme un secret pressentiment que le ciel les destinait à s'aimer un jour.

Cependant, la redoya terminée, ils se séparèrent froidement et sans apparente émotion, en gens du monde que le hasard a réunis pour un instant, et qui

peut-être ne se reverront jamais.

Raymond semblait même impatient de fuir. Il disparut aussitôt.

Quant à Thérèse, à peine réinstallée au milieu de sa cour, elle s'empressa de demander, mais avec son plus olympien sourire :

« Quelqu'un d'entre vous connaît-il ce monsieur ? On l'a décoré bien jeune. »

— Mais personne ne le mérite mieux que lui. C'est Raymond, un peintre de premier ordre. Il avait au salon deux magnifiques tableaux. Ne les avez-vous donc point remarqués ? »

Elle répondit d'une manière évasive; mais au fond du cœur elle fut heureuse de savoir que son sauveur était un grand artiste, honoré, admiré de tous.

Quelques instants plus tard, elle demandait ses chevaux pour retourner au château de Bussières.

Raymond était déjà loin, en compagnie de Jacquemart, qui l'avait rejoint dès sa sortie du Casino, avec cette question :

« Eh bien... lui as-tu parlé de moi ? »

— A qui ?

— Pardieu !... à elle, pour son portrait ?

— Ma foi, mon pauvre garçon, je t'avoue que je t'ai complètement oublié. Il s'agit de la lettre à Rochefort. Voilà bien les amis !

— Allons, calme-toi. Nous tâcherons de lui faire parvenir une lettre. As-tu demandé son nom ?

— J'ai cru entendre dire qu'elle s'appelait Thérèse Yauquelin.

— Yauquelin ? répéta Raymond, à qui ce nom rappelait peut-être un vague souvenir, mais que rien ne précisa, car il reprit aussitôt :

— Décidément, je ne coucherai pas ce soir à Trouville; je retourne au moulin. Est-ce aussi ton avis ?

— Il est bien tard, objecta l'autre, et la mère dormira quand...

— Nous réveillerons Bouquaille. Vois-tu, la belle nuit ! Ce sera plaisir de s'en aller à travers champs, à travers bois, sous la pâle clarté des étoiles !

— Oh ! oh ! fit Jacquemart, tu deviens poète; est-ce que par hasard tu serais amoureux ?... Suffit, je me tais. Partons. Au clair de lune, mon ami Pierrot ! Voilà de la poésie qui n'est pas plus dangereuse que de la prose.

Et tous deux, par la côte qui domine Trouville au nord-est, ils se mirent en chemin.

Raymond avait dit vrai. Rien de délicieux comme une promenade nocturne aux environs de Trouville, surtout de ce côté. De l'autre, vers Beuzeval et Cabourg, le pays est peu accidenté, monotone, aride. Mais vers Hennequeville, Villerville, Criquebeuf, Pennedepie,

jusqu'à Honfleur, c'est une véritable Suisse normande, aux profondes vallées, aux pittoresques coteaux, aux charmants chemins creux, aux grandes haies tout enchevêtrées de lianes et de fleurs. Partout de grands arbres, des bois, des ruisseaux, des étangs, des prairies, des rochers, des moulins, des ruines. Rien n'est plus varié, plus féérique. Et toujours, à travers les échappées de verdure, la mer qui resplendissait à l'horizon, les deux phares de la Hève qui vous regardent ainsi que deux grands yeux veillant dans la nuit. A chaque détour, à chaque pas, une surprise, un décor d'opéra, un paysage idéal.

Les deux artistes cheminaient lentement : Raymond grave et pensif, Jacquemart se retournant à chaque pas pour donner cours à son enthousiasme d'artiste.

« Quittons la grande route, s'écria-t-il tout-à-coup; cherchons des sentiers inconnus, des chemins impossibles. Nous arriverons peut-être un peu plus tard. Mais bah ! qu'importe ! La lune et les étoiles jettent des pluies de lumière jusque sous les fourrés, jusque dans les halliers. Allons à l'aventure, à tort et à travers. C'est si bon de s'égarer dans le bleu, dans le rêve ! »

Il avait déjà pris les devants. Sans cesse, ainsi qu'un chien impatient, il disparaissait et revenait auprès de son compagnon, qui le suivait en silence.

Combien de temps ce manège dura-t-il ? aucun des

MM. Jobard et Rainaud, commis chez le marchand de drap, nient avoir tenu ce propos; ils disent qu'avant l'affaire d'Auteuil ils ignoraient l'existence du prince Pierre.

La femme Morin et le sieur Fouquin ont entendu, le 5 janvier, le sieur Villion leur rapporter le propos.

M. le président leur demande si Villion n'a pas une autre profession que celle de menuisier.

Ils répondent non.

On ne paraît décidément pas apporter beaucoup de confiance à la déposition de Villion.

M. Tardieu dépose qu'il a fait l'autopsie du cadavre de V. Noir.

Interrogé sur la direction probable de la balle dans le paletot de M. de Fonvielle, il fait revêtir ce dernier de son pardessus et donne des explications à MM. les jurés.

M. Bergeron a également fait l'autopsie du cadavre.

M. Mortreux, pharmacien, déclare qu'il n'a pas entendu de Fonvielle disant que le prince avait reçu un coup de poing.

On entend ensuite M. Sommayeuil, docteur-médecin, Roustan, facteur, à qui de Fonvielle a remis son pistolet, et Baladon, qui a entendu de Fonvielle disant que Noir avait frappé le prince.

Cinq heures, l'audience est levée.

#### Audience du 25 mars.

L'affluence est encore plus considérable aujourd'hui devant le palais que les jours précédents. A l'intérieur, dès neuf heures et demie, il n'y a plus de places à prendre.

A onze heures un quart la Cour entre en séance.

L'audition des témoins continue.

Natal, rentier, déclare qu'il s'est trouvé chez le pharmacien Mortreux, en même temps que M. Morel. Le pharmacien disait avoir entendu M. de Fonvielle racontant que V. Noir avait souffleté le prince.

M. Mortreux, appelé, a nié le propos, qui, dit-il, est contraire au bon sens et à la vérité.

M. Vachter, journaliste, du *Constitutionnel*, rencontrant un jour M. Langlé, du même journal, celui-ci lui aurait dit : M. de Fonvielle a dit qu'on pouvait employer la calomnie contre ses ennemis politiques.

M. Leroux : N'avez-vous pas dit, dans votre déposition écrite, que Victor Noir avait des habitudes de brutalité ?

Le témoin ne veut pas répéter ces paroles, en disant que sur une tombe cela n'est pas convenable.

Sont ensuite entendus les agents de police Darlot, Balaguan, Boussière, Franceschi,

Cautheret, Soupplet et Champagne, dont les dépositions ne précisent rien.

Lechantre, boucher à Auteuil, est très-affirmatif. Il a porté le corps de Victor Noir à la pharmacie. En chemin, il a entendu dire derrière lui que le prince avait reçu un soufflet. Dans la pharmacie, il a reconnu la voix de M. de Fonvielle comme étant la même qu'il avait entendue auparavant.

M. de Fonvielle, rappelé, nie avec beaucoup de force avoir tenu le propos.

M. Floquet : Ceci est très-grave; pourquoi le témoin n'a-t-il raconté ce fait que le 27 janvier ?

R. Je suis commerçant, je m'occupe de mes affaires; je croyais que cela n'avait pas d'importance.

M. Floquet : Cependant vous avez été interrogé le 11 janvier par le commissaire de police et vous n'avez rien dit de semblable.

R. Je n'ai pas été interrogé ce jour-là; seulement sur le marché M. le commissaire prenait des renseignements.

Mourgain, architecte. Il a vu M. de Fonvielle faisant un geste qui indiquait qu'il y avait eu un soufflet de donné.

Il a rapporté cette scène à MM. Chlappi et Carnet qui en déposent.

Vinviollet, architecte, a vu de Fonvielle, sortant de la maison, brandissant son pistolet en disant : Ah! canaille, si mon pistolet n'avait pas raté, je l'aurais tué.

Le témoin Roustan est rappelé. Il se trouvait là au même moment et n'a pas entendu ces paroles.

On entend ensuite MM. Perruet, secrétaire du commissaire de police, Chaponnet, entrepreneur, Dané et Archambault, dont les dépositions sont absolument pâles. Ils rapportent des propos qu'ils ont entendus très-vaguement.

L'audience est suspendue pendant une demi-heure et reprise à 2 heures 20 m.

#### TÉMOINS DE LA PARTIE CIVILE.

Arthur Arnould, rédacteur de la *Marseillaise*, fait une déposition qui n'a trait qu'à la lettre de provocation reçue par Rochefort.

Henri Rochefort. Il faut bien le dire, la grande attraction de la journée était la déposition de Rochefort. Elle était attendue avec impatience, et l'auditoire avait jusque-là prêté peu d'attention aux dépositions des autres témoins.

M. Rochefort arrive entre deux gendarmes; le public se lève pour voir le jeune député.

Il raconte qu'en recevant la lettre du prince, il fut frappé des expressions injurieuses qu'elle contenait; cette lettre était en dehors des usages du duel. Néanmoins il ne croyait pas à un guet-apens de la part de Pierre Bonaparte.

Il s'est rendu dans la journée au Corps-Lé-

gislatif; dans la salle des Pas-Perdus, il a rencontré MM. Gambetta et Arago auxquels il a annoncé son duel probable pour le lendemain.

M. Arago lui dit alors : Faites attention, le prince est très-violent, c'est une affreuse canaille.

(Bruit dans l'auditoire; l'accusé bondit sur sa chaise).

M. le président invite M. Rochefort à se servir d'autres expressions.

R. Je suis ici pour dire la vérité et je la dis.

M. Rochefort vient ensuite prendre une chaise près de M. Guildrau, correspondant de l'*Illustration*. Il est l'objet d'une vive attention. On lui fait parvenir un bouquet de violettes, en lui disant qu'il vient de la part d'une dame.

M<sup>me</sup> Louis Noir, belle-sœur de la victime, dépose avec beaucoup d'émotion; elle dit que Victor Noir, en allant chez le prince, était très-calme et très-occupé de sa toilette.

Lorsque, le 10 janvier, Victor Noir s'est habillé, ajoute le témoin, c'est sa fiancée et moi qui lui avons mis ses gants. Il était très-coquet et il les faisait faire excessivement justes. Ces gants, on me les a apportés à la maison après sa mort, je les ai vus; ils étaient intactes.

Si Victor avait donné un coup de poing au prince, comme on l'a dit, les gants auraient été mutilés, déchirés.

Alors j'ai été convaincue qu'un soufflet n'avait pu être donné par Victor Noir; que la déposition du prince était fautive et qu'il mentait. (Mouvement dans l'auditoire.)

M. Georges Cavalier, rédacteur du *Citoyen* (c'est lui qui porte le célèbre surnom de Pipe-en-Bois).

Il dépose du caractère de V. Noir.

Au milieu de sa déposition, il se trouve mal et est obligé de se retirer.

M. Sauton, rédacteur de la *Marseillaise*, dépose également sur le caractère de la victime.

MM. Fautch, concierge, Musset et Odobez contredisent le propos entendu par le boucher Lechantre.

Ce dernier est rappelé et maintient son affirmation.

M. Morel, rédacteur du *Moniteur*, n'a pas entendu le pharmacien Mortreux rapporter le propos raconté par Natal.

M. Habeneck, Seinguerlet et Vachverz, connaissent M. de Fonvielle comme un homme très-doux et très-loyal.

L'audience est suspendue.

A la reprise, M. Laurier dit à la cour que M. Rochefort, étant malade, demande à retourner aujourd'hui à Paris.

L'autorisation lui est accordée, et M. Rochefort quitte la salle.

M. Siebecker dit que depuis son retour d'Amérique, M. de Fonvielle était toujours armé. Quant à Victor Noir, c'était un bon gros terre-neuve, très-fort mais très-doux.

MM. Millière et Claretie, hommes de lettres, déposent de même sur le caractère de Noir. L'audience est levée à cinq heures.

On croit que les débats finiront aujourd'hui samedi.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Louvet, ministre de l'agriculture et du commerce, n'oublie pas les œuvres de bienfaisance de sa ville natale. Nous apprenons que Son Excellence vient de faire acheter, à Saumur, chez M. Picherie, horloger-bijoutier, rue Saint-Jean, une très-belle pendule destinée à la loterie de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de notre ville, dont le tirage est fixé au 19 avril. Jusque-là, cette pendule restera exposée chez M. Picherie, qui s'est chargé de la vente des billets de la loterie.

Pour chronique locale : P. Godet.

## Dernières Nouvelles.

On mande de Tours par le télégraphe :

« Incident considérable. — Apostrophe violente du prince à M. Laurier. — De Fonvielle, du fond de la salle : « Vous avez assassiné Victor Noir. »

» Tumulte indescriptible. — De Fonvielle expulsé. — Audience suspendue. »

M. Grandperret requiert contre de Fonvielle l'application de la loi.

On entend plusieurs témoins qui rapportent les paroles prononcées par de Fonvielle.

M. Laurier, dans une plaidoirie très-éloquente, supplie la Cour de ne pas grossir l'incident et de vouloir bien acquitter M. de Fonvielle.

La Cour, après en avoir délibéré, rend un arrêt qui condamne de Fonvielle à dix jours de prison.

Pour dernières nouvelles : P. Godet.

## ETAT-CIVIL du 12 au 18 mars 1870.

### NAISSANCES.

14, Henri, enfant naturel; — 15, Marcel Grellet, rue St-Jean; — Léon-Louis Pichard, rue du Portail-Louis; — 16, Emélie-Eugénie Pannier, rue Saint-Nicolas; — Louise-Rosalie Charron, rue St-Nicolas; — 18, Joséphine-Mélanie Lair, rue de Fenet; — Marie-Eugénie Proust, route du Mans.

### MARIAGES.

15, Louis-Marie Le Clainche, journalier, et Virginie-Louise Hamon, tous deux de Saumur.

### DÈCES.

12, Michel Pimparé, cordier, 54 ans, rue du Portail-Louis; — Mathilde Ferrand, rue de la Marmaillet; — 13, Perrine Hallouin, chapeletière, 76 ans, à l'Hospice; — Louise Bossard, commissionnaire, 80 ans, veuve de Jacques-Henri Papiou, à l'Hospice; — Lucie-Marie Roujou, sans profession, 78 ans, veuve de René-Pierre-Judith Chudeau, quai de Limoges;

deux n'aurait su le dire au juste. Ce qu'il y a de certain, c'est que Jacquemart s'arrêta tout-à-coup, déclarant ne plus savoir où il était.

« A ton tour, ami Raymond... Il est grand temps que tu reprennes le gouvernail. Quant à moi, j'en fais l'aveu, j'ai perdu la boussole. »

Raymond leva la tête et regarda autour de lui. A sa droite, les pentes boisées de la forêt; à sa gauche, par delà de gigantesques hêtres, un étroit vallon au fond duquel un ruisseau s'épanchait d'une source formant bassin. Plus loin, s'escarpant dans la perspective, une verte cour plantée de pomriers, dont les grosses ombres jaunies se projetaient sur l'herbage tout ruisselant de lumière. Ça et là quelques bestiaux endormis. Dans la forêt, au milieu du silence, au milieu des ténèbres, quelques furtifs bruissements, quelques vagues clartés. C'était à se croire dans un de ces fantastiques carrefours où les sorcières tiennent leur sabbat, les Willis leur fatale ronde.

« Eh bien ! demanda Jacquemart, avons-nous marché sur l'herbe qui fourvoie ? Sommes-nous perdus dans la forêt enchantée ? »

— Non, Voici la lisière. Suis-moi, je vais te remettre dans le bon chemin. »

Raymond prit une sente qui serpentait à travers un escarpement boisé. Parfois les branches, toutes humides

des pleurs de la nuit, leur fouettaient au visage, ou bien les ronces embarrassaient leurs pas. Parfois encore, sous les ramures touffues, sous le feuillage épais, l'obscurité devenait tellement profonde, que la voix de Raymond guidait seule la marche incertaine de Jacquemart.

« Par le grand Manitou ! disait alors celui-ci, nous avons l'air de deux Peaux-Rouges marchant à la file indienne sur le sentier de la guerre. Je suis OEil-de-Faoucon; tu es Uncas, le Cerf-Agile. Tâchons de retrouver enfin le vieux Chingahook, notre hôte. Que le Grand-Esprit l'éclaire, jeune Sachem, dernier des Mohicans !... Ah ! j'aperçois là-bas une prairie qui me semble devoir être fréquentée par les Visages-Pâles. »

La prairie en question était un vaste plateau presque entièrement entouré de grands arbres, en forme d'arc gigantesque. Le côté découvert figurait la corde. Il dominait tout un océan de verdure qui, descendant jusqu'à la mer, semblait comme elle se mouvoir et développer ses ondes dans une perspective argentée par la lune. Ça et là, dans les lointaines bleuâtres, des coteaux taillés en amphithéâtre, quelques rideaux de peupliers que balançait le vent, le miroir d'une eau dormante, une ferme, un clocher, mille accidents, comme choisis à dessein pour faire de ce point de vue le plus merveilleux panorama qui se puisse imaginer.

« Sublime ! s'écria Jacquemart. Oh ! Corot ! oh Daubigny ! où êtes-vous ! Merci, madame la Lune ! merci, Phœbé ! merci, Diane, qui dévoilez pour nous cet Eden nocturne ! Oh ! je gage que parfois, sur un de vos propres rayons, vous descendez dans ce bocage, cherchant à réveiller quelque Endymion normand !... Mais assez de lyrisme et de mythologie. Je commence à me reconnaître. N'est-ce pas quelque part ici que se trouve ce cottage abandonné que l'on nomme le Chalet ? »

— Précisément; c'est à quelques pas sur notre droite.

— J'y suis, et reprends mon rôle de guide. Aie confiance en mes instincts de traqueur. Nous n'avons plus qu'à descendre tout droit sur l'Arkansas, c'est-à-dire la Seine. Suis-moi... viens, Uncas ! »

Mais Raymond se remettait en marche d'un tout autre côté.

« Où vas-tu donc ? lui demanda son ami ; quel est ce chemin ? »

— Celui de Bussières, répondit Raymond avec une souriante mélancolie.

— Ah ! s'écria Jacquemart, rappelle-toi que tu as promis à ta mère... »

— Oui... je me souviens; mais, à plus de minuit, personne ne me verra, je ne serai rencontré par personne... Je ne sais dans quelle disposition d'esprit je me

trouve; mais c'est plus fort que moi. Rien qu'un instant, par cette belle nuit, je serais heureux de revoir...

— Raymond !

— Nous n'irons peut-être pas jusqu'au château... Un regard seulement sur les alentours... Oh ! comme je les reconnais, comme je les revois avec bonheur... ces vieux arbres, ces témoins, ces amis de mon enfance !... Et tiens ! vois plutôt... écoute... ne dirait-on pas qu'ils me reconnaissent aussi ?... que leurs branches s'inclinent comme pour me saluer au passage... qu'il passe dans leurs feuillages comme des voix qui me disent : Raymond !... Raymond !... sois le bienvenu parmi nous !... »

(La suite au prochain numéro.)

— On a beaucoup remarqué à Paris que le *Journal officiel* publie les débats du procès de Tours.

— M. Raspail, dont la santé s'était sensiblement améliorée, vient d'éprouver une rechute. Son état donne de nouveau de vives inquiétudes.

— 14, Louise Coulon, journalière, 77 ans, à l'Hospice; — 15, Marie Cimet, journalière, 72 ans, veuve de Julien-René Brard, rue de la Chouetterie; — Jeanne Houssais, sans profession, 90 ans, veuve de René Baron, rue de la Visitation; — 17, Constant Boutin, 54 ans, charbon, rue de la Chouetterie; — 18, Anne-Félicité Esnault, journalière, 73 ans, à l'Hospice.

On lit dans le *Journal officiel* du 20 mars :

Le Honduras continue à jouir des bienfaits de la paix. Le président de la république protège avec une constante sollicitude le développement de l'industrie et des institutions de bienfaisance. Un hôpital de charité vient d'être inauguré à Comayagua. Outre les fonds qui ont été votés pour le service de cet établissement, la junte administrative ayant fait appel à la générosité privée, trente personnes charitables se sont engagées à soigner les malades, chacune un jour par mois, et à leur donner une alimentation convenable.

Le capitaine de Port-Cortez, par deux dépêches des 22 et 25 décembre, informe le ministre de la guerre de la marche satisfaisante des travaux du chemin de fer interocéanique.

Le 13 décembre, les goélettes anglaises *Elisa Lina* et *Delfin* étaient arrivées au mouillage, chargées de provisions et de matériel pour le chemin de fer. Le 23, la goélette américaine *William Techer* les rejoignait avec un pareil chargement.

L'entrepreneur de la voie ferrée, M. Turner,

voulant profiter de la belle saison, a décidé d'augmenter d'un millier le nombre des ouvriers. On paye les gens du pays à raison de 15 piastres par mois et la ration, ou 19 piastres sans ration.

Les monnaies d'appoint que le gouvernement de Honduras a fait frapper à Paris au coin de la république sont arrivées à Comayagua, où on les a reçues avec une satisfaction générale. Elles ont beaucoup de ressemblance avec celles des Etats-Unis. Elles sont, dit-on, à très-peu de choses près, au même titre. Elles rendent déjà des services importants au petit commerce, car précédemment les monnaies d'appoint étaient fort rares. On assure que cette circulation a produit un effet si salutaire, que le congrès de Honduras penserait à l'augmenter. (100)

### RECONSTRUCTION De l'Eglise de Méron.

TRAVAIL A FORFAIT.

Le dimanche 3 avril 1870, à midi, il sera procédé à l'adjudication des travaux à faire pour la reconstruction de l'Eglise de cette commune.

Le montant de la dépense, non compris les honoraires de l'architecte, s'élève à 28,000 fr.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des devis, cahier des charges, plans, etc., soit à la mairie de Méron, soit au cabinet de M. PIETTE, architecte à Saumur. (101)

### RESTAURATION De l'Eglise de Verrie.

Le samedi 2 avril 1870, à midi, à l'Hôtel de la Sous-Préfecture, il sera procédé à l'adjudication des travaux à faire pour la restauration de l'Eglise de Verrie.

Le montant total de la dépense, compris les honoraires de l'architecte, s'élève à 5,596 f. 70.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance du devis et des détails, cahier des charges, plans, etc., soit à la Sous-Préfecture, soit au cabinet de M. PIETTE, architecte à Saumur. (102)

### EAU-DE-VIE VIEILLE DE L'ANJOU.

M. DUBOIS, propriétaire à Varrains, informe le public que, depuis 1848 et 1849, il a toujours fabriqué de l'eau-de-vie de vin, et qu'il vient d'établir à Saumur, chez M. BOUCHARD-RAGUIN, épicier, rue du Portail-Louis, un dépôt d'eau-de-vie de vingt ans de fûtaille ne laissant rien à désirer.

Pour se convaincre de la finesse de l'arôme, il suffit d'en user dans une tasse de café.

M. Bouchard-Raguin s'est engagé par écrit à ne vendre aucune autre eau-de-vie que celle de M. Dubois.

Toute personne qui désirera des eaux-de-vie en fût pourra s'adresser directement à M. Dubois, à Varrains.

Prix au litre (sans bouteille), 2 fr. 50.  
Une concession sera faite à ceux qui prendront en fût.

Santé à tous par la douce *Revalesscière du Barry*, guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, conjestion, neurose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc. Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 1/2 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalesscière* chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs grasses aux personnes et aux enfants les plus faibles, nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (444)

BOURSE DU 24 MARS.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 73 90.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 103 00.

BOURSE DU 25 MARS.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 74 15.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 103 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
AUX ENCHÈRES.

Le dimanche 27 mars 1870, à midi.

Dans la maison de la Fidellerie, à Distré.

Terres, vignes et prés, dépendant de la ferme de la Fidellerie, appartenant à M. Linacier.

Pour les détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (85)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A l'amiable et en détail.

**UN BEAU DOMAINE,**  
Situé à Dampierre.

Comprenant, outre des bâtiments d'habitation, d'exploitation et de magnifiques caves, 54 hectares environ en vignes, terres, prés, bois, sur les communes de Dampierre, Saumur, Souzay et Parnay.

Cette propriété appartient à M. Guérin-Guillon.

S'adresser à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, chargé de vendre, lequel se trouvera le dimanche 3 avril 1870, à la propriété. (86)

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé successeur de M<sup>e</sup> DABURON.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.

**LA PROPRIÉTÉ**  
**DU PETIT-PALTEAU**

Située commune d'Epieds (Maine-et-Loire) et par extension sur celle de Saix (Vienne).

Appartenant à M. de Béchillon.

Cette propriété comprend : bâtiments d'habitation et d'exploitation, 10 hectares 64 ares 78 centiares de terres labourables, 53 ares de prés et 53 ares de bois-taillis.

Elle sera prochainement traversée par la route directe, aujourd'hui en construction, de Saumur à Loudun.

Les terres sont propres à la culture des prairies artificielles.

On accordera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> SANZAY, notaire. (482)

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.

1<sup>re</sup> Une BELLE MAISON, entre cour et jardin, terre, caves et diverses dépendances y attenantes.

2<sup>me</sup> Un CLOS DE TERRE, joignant ladite maison au couchant, au midi M. Boutet, au nord M. Papin, d'une contenance de 47 ares 65 centiares.

Ces immeubles sont situés au bourg de la commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Ils ont appartenu à M. le comte de Julien et sont aujourd'hui la propriété de M. et M<sup>me</sup> Gasseau-Vauvert.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. Louis BOUTET, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, soit audit M<sup>e</sup> SANZAY, notaire. (2)

Etude de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE,**  
Aux enchères publiques.

En exécution de deux arrêts de la Cour impériale d'Angers, en date du 18 août et 17 novembre 1869.

A la requête de M<sup>me</sup> Boissier, propriétaire à Saumur.

Une partie du mobilier, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre M. et M<sup>me</sup> Boissier.

Cette vente aura lieu le dimanche 3 avril 1870, à midi, et jours suivants, au vieux bourg de Vivy, dans la maison où se trouve le mobilier à vendre.

Ce mobilier consiste en batterie de cuisine, vaisselle, linge de ménage, lits, literie, tables, commodes, secrétaire, bureau, caisse, glaces, pendules, outils de jardinage et autres objets.

Cette vente sera continuée à Saumur, par le ministère de M<sup>e</sup> Plé, commissaire-priseur en cette ville, le lundi 11 avril et les jours suivants, au lieu qui sera ultérieurement indiqué.

Ce mobilier se compose : d'un buffet, table et chaises de salle à manger, chaises et fauteuils en velours, tableaux à l'huile, pendules; beau service en porcelaine de Sèvres, et objets d'étagères. (103)

**A VENDRE**  
Plusieurs charrettes de luzerne et de foin.

S'adresser au château de Nazé commune de Vivy. (92)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**  
APRÈS FAILLITE.

Le lundi 28 mars 1870, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la Maison centrale de Fontevraut (ateliers du sieur Lambert, vannier), sous les Halles, et ensuite à son domicile à Fontevraut, à la vente publique aux enchères de quantité de marchandises, matériel et mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Environ 1,200 paniers à champagne, 400 paniers à beurre, quantité de mannes, paniers à fruits, hottes, égrenoirs, chaises, paniers à provisions et autres; une très-grande quantité d'osier; 1,200 boîtes de jonc.

Outils : Battes, poinçons, serpettes, sécateurs, épluchoirs, plusieurs établis et sellettes, etc., etc.

Mobilier : Lits, couettes, traversins, oreillers, draps, couvertures, rideaux, commodes, tables, tables de nuit, linge, effets; batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A AFFERMER**  
Pour entrer en jouissance de suite,

**LA FERME**  
**DE RIMODAN,**

Dépendant de la terre de Coux,

D'une contenance d'environ 60 hectares.

Cette ferme est située commune de Montreuil-Bellay, canton du même nom, et commune de Saint-Just-sur-Dive; elle comprend de belles prairies sur les bords du Thouet et des terres labourables de bonne qualité.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. Louis de Crozé, propriétaire demeurant à la Durandière, commune de Montreuil-Bellay, soit à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire. (99)

**A LOUER**  
MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> Toussaint CHALEAUME.

**A AFFERMER**  
Pour la Toussaint 1870.

**LA FERME DU VAU-LANGLOIS,**  
Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Contenant environ 8 hectares.

S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (87)

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé (Maine-et-Loire), successeur de M<sup>e</sup> DABURON.

**A VENDRE A L'AMIABLE**  
LE

**DOMAINE DE BEAULIEU**  
Dépendant de l'ancienne terre de BIZAY,

Sis commune d'Epieds, département de Maine-et-Loire, appartenant à M. Pradeau-Mazeau.

Il comprend :

1<sup>o</sup> Belle maison de maître, vastes servitudes;

2<sup>o</sup> Le clos de Beaulieu, d'une contenance de 16 hectares 66 ares 50 centiares, un des plus beaux vignobles de l'Anjou, produisant un de ses vins les plus estimés.

3<sup>o</sup> De grandes et magnifiques caves, bien aérées, contenant trois pressoirs.

On y joindra, au gré des acquéreurs :

1<sup>er</sup> Huit hectares 25 ares environ de terre labourable,

Appartenant à M<sup>me</sup> la comtesse d'Asstorg.

2<sup>nd</sup> Quarante-six hectares 47 ares 52 centiares de bois-taillis,

Appartenant à M. Louis-Alexandre Sanzay, propriétaire à Varrains.

Il y aura toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M<sup>e</sup> Louis BOUTET, expert à Saint-Cyr-en-Bourg; soit audit M<sup>e</sup> SANZAY, notaire.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867.

Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches.

M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

**PRIX MODÉRÉS.**

Saumur, P. GODET, imprimeur.